Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 77 (1980)
Heft: 7

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conseils aux débutants

JUILLET 1980

La première récolte, une fois encore, n'a pas laissé que des heureux et nous en avons pour preuve le rapport des pesées et stations d'observations publié dans ce même numéro par notre collègue M. Georges Huguenin.

Cependant, certains furent plus avantagés que d'autres et je pense qu'il faut savoir accepter cette différence et souhaiter secrètement se trouver du bon côté de la barrière, la prochaine fois.

En ce mois de juillet, vous aurez moins à faire car tout est maintenant en place, mais vous ne devez pas pour autant négliger la surveillance de votre rucher. Il peut arriver que la forêt ne soit pas généreuse et dans ce cas vos colonies privées de réserves verront leurs effectifs diminuer. A l'extrême, et pour les apiculteurs de plaine surtout, là où les cultures ne laissent que très peu de place aux prairies naturelles, il arrive même que l'on soit en cas de disette obligé de pratiquer un nourrissement de sauvetage pour maintenir la ponte, et par là aussi, un effectif normal prêt à intervenir sur la miellée.

Pour éviter une telle intervention trop vite, il est indispensable de ne pas extraire les cadres de corps lors de la première récolte et de savoir aussi qu'une colonie a besoin de 300-400 gr de nourriture par jour à cette saison, et suivant son effectif, de peut-être davantage encore. Tenant compte du fait qu'elle ne les récolte pas nécessairement tous les jours, suivant le temps, vous voyez tout de suite l'importance que vont jouer les quelques couronnes de miel laissées sur le haut des cadres de corps. De plus il est aussi impensable de passer du couvain à l'extracteur compte tenu des effets désastreux de la force centrifuge sur le couvain operculé aussi bien que sur les larves.

Vous aurez à suivre aussi le développement de vos essaims et devrez leur ajouter de nouveaux cadres de cire gaufrée avec stimulation au sirop de sucre. C'est en pratiquant ce nourrissement que vous aurez à prendre certaines précautions ayant pour but d'éviter le déclenchement du «pillage». C'est-à-dire qu'il faudra n'intervenir que le soir à la fraîcheur, lorsque le calme est revenu, et si vous

veniez à renverser de votre sirop, la nuit ne pourrait alors qu'en éviter les effets excitants sur les abeilles des ruches voisines.

Le pillage est un phénomène qui se remarque plus facilement après le récolte et avant que la miellée ne se soit manifestée. Le résultat est à coup sûr défavorable aussi bien pour l'apiculteur que pour son rucher.

Dans la plus grande partie des cas, nous pouvons assurer que le pillage est provoqué par la négligence de l'apiculteur qui a laissé traîner un cadre ou donné les opercules à lécher ou laissé une ruche trop longtemps ouverte durant une visite, etc.

La première réaction sera de rétrécir les entrées pour laisser les sentinelles se réorganiser. Puis de masquer le trou de vol avec une poignée d'herbes mouillées. Si le désastre devait s'accentuer, prendre un ou plusieurs chiffons et les imbiber d'acide phénique ou de pétrole puis les poser simplement sur la planchette de vol. Lorsque cette dernière mesure n'est encore pas efficace, il n'y a plus qu'à séparer la ou les ruches pillées et de les emporter dans un endroit frais (cave) ou de les éloigner d'un à deux kilomètres de distance.

Et pour terminer, je me permettrais de vous poser une question que certains d'entre-vous pourront essayer de résoudre pendant leurs vacances. En effet, l'abeille possède bien deux sortes d'yeux, mais vous êtes-vous déjà demandé comment elle fait pour sentir les différents parfums de fleurs, et où se trouve «son nez»?

Je vous souhaite une fructueuse recherche et de bonnes vacances pour ceux qui peuvent s'en accorder!

M. Léchaire

Reines carnika, issues de souches anecbaliques et douces, fécondées et marquées, livrables dans cage à délivrance automatique.

Prix Fr. 25.—, cage et port non compris. **R. Coppet-Zimmermann, Vouvry. Tél. (025) 81 13 27.**

A vendre 6 ruches habitées avec récolte; possibilité de les laisser sur ma propriété.

Willy Simon, Ferme-du-Moulin, 1463 Chavannes-le-Chêne. Tél. (024) 31 15 17.

A vendre ou à louer terrain pour entreposer ruchers, environ 2000 m², au-dessus d'Ollon.

Mme R. Payer, 1463 Chavannes-le-Chêne. Tél. (024) 31 15 17.